



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un ensemble commercial a ROSNY-SOUS-BOIS (93).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERRA NOBILIS

Raison sociale

SAS

N° SIRET

32248151600027

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

QUATTRUCCI

Prénom(s)

BRUNO

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération concerne le déplacement du magasin MARCHE FRAIS, située sur la commune voisine de Villemomble. La parcelle accueillait par le passé deux bâtiments désaffectés, qui ont été démolis dans le cadre de précédents projets. Le site a été terrasse, les projets se sont arrêtés et le site sert actuellement de stationnement pour les employés de l'enseigne Marche frais (voir photographies du site en annexe). L'opération doit permettre la construction d'un unique bâtiment en R+2 sur trois niveaux de sous-sol, comportant : o Une surface de vente d'environ 4 500 / 5 000 m², o Diverses réserves et zone de livraison représentant un total d'environ 3 000 m², o Les bureaux et les locaux sociaux destinés au personnel. o Un parc de stationnement d'environ 450 places (RDC/R-1/R-2), Le programme comprendra également l'ensemble des aménagements extérieurs de voiries et paysagers permettant le bon fonctionnement et la bonne intégration du bâtiment

4.2 Objectifs du projet

L'opération concerne le déplacement du magasin MARCHE FRAIS, située sur la commune voisine de Villemomble. Ce site a déjà fait l'objet d'un projet pour la SAS TERRA NOBILIS. Celui-ci avait pour ambition la construction d'un bâtiment comportant 2 commerces, une salle de sport et des bureaux. Ce projet a obtenu un permis de construire en 2019 suivi de 2 modifications autorisées en 2020 et 2021 permettant d'aboutir au programme souhaité par la maîtrise d'ouvrage. Le projet s'implante dans un contexte urbain, au sein de la Zone Industrielle Nord de la ville. Cette zone toute en longueur se trouve bordée : - Au nord, par l'A103 et les voies de chemin de fer. Les communes de Bondy et de Villemomble viennent s'appuyer à la limite de ces infrastructures. - Au sud, par le boulevard d'Alsace Lorraine, une des voies fondatrices du réseau viaire de Rosny et les quartiers de logements sociaux situés de l'autre côté. Le projet prend donc le parti de s'inscrire sur un site existant et accessible. En réutilisant de la sorte un site déjà urbanisé, le projet participe à préserver les sols et les sites naturels ou agricoles de l'expansion urbaine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent notamment : - la viabilisation des terrains (voiries, stationnements, réseaux...) - la constructions des différents bâtiments visant à accueillir des activités - l'aménagement des espaces paysagers et plantations. Les recommandations et prescriptions issues des études de sols seront à prendre en compte avant le début des travaux. Dans un souci de réduction des nuisances pour les riverains et de maîtrise des impacts environnementaux de la phase travaux, le règlement de chantier imposera à l'ensemble des entreprises le respect de bonnes pratiques (propreté du chantier, gestion des déchets, stationnement et circulation, utilisation de matériaux ou produits dangereux...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>> Déplacements Le projet concerne le déplacement d'une enseigne existante, implantée en proximité directe. Une étude de trafic a été réalisée pour évaluer les effets du projet. La desserte de la zone se fera surtout par automobile. En parallèle de l'aménagement de la zone, des liaisons douces sont présentes, et notamment des cheminements piétons. Ces cheminements seront lisibles et sécurisés. Plusieurs lignes de transports en commun sont présentes à moins de 5 minutes à pieds du projet. >>> Gestion des déchets Une gestion générale des déchets sera ainsi prévue sur l'ensemble du site et fera l'objet d'une gestion concertée aux règles dans le cahier des prescriptions des preneurs. Des receptacles de tri sélectif et compacteurs seront positionnés à l'intérieur des réserves respectives des cellules. >>> Gestion des eaux Il existe un réseau unitaire implanté route de Noisy (D116) et Allée de l'Espérance. Sur le terrain, un système séparatif sera créé. Le projet prévoit également des branchements eaux usées sur la canalisation d'assainissement unitaire présent dans les rues adjacentes. Gestion de EP en toiture terrasse stockante avec rejet contrôlé sur réseau commun.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas (dispense obtenue en 2019 - actualisation procédure via la présente demande) Permis de construire (obtenu en 2019 puis PCM obtenus pour un projet précédent) Dossier d'AEC (pour les surfaces commerciales) Dossier Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette foncière Surface de plancher Espaces verts de pleine terre Places de stationnement	(Environ 7 730 , m ²) (Environ 8 800 , m ²) (Environ 1 550 , m ²) (Environ 450 , places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Allée de l'Esperance

Lieu-dit :

Localité : 1 Allée de l'Esperance 93110 Rosny-sous-Bois

Code postal : 93110 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°29'40"E Lat. : 48°53'1"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La parcelle est couverte par le PLUi Grand Paris Grand Est, applicable sur la commune de Rosny-sous-bois. (zonage UF : "Zone d'activité économique")

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise au sein d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe a environ 850m, il s'agit d'une ZNIEFF de type 1 "Coteaux et plateau d'Avron" (110001754).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. La zone la plus proche se situe a environ 2km, il s'agit des "Mares du plateau d'Avron" (FR3800006).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise au sein d'une zone naturelle protegee. La zone la plus proche se situe a environ 20km du projet, il s'agit d'un parc naturel regional "Oise - Pays de France" (FR8000043).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Seine-Saint-Denis (2024-2029).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé à proximité d'un monument historique, un site inscrit ou patrimonial. (cf. Annexe 8). Le plus proche se situe à environ 1,2km du projet, il s'agit d'un immeuble partiellement inscrit nommé « Hotel de ville ».
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les parcelles étaient intégralement artificialisées, et ont été terrassees dans le cadre des travaux précédemment autorisés.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le projet est localisé par une commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain prescrit.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site n'est pas concerné par un plan de prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollué n'est identifié sur la parcelle du projet ou à proximité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est localisé dans une zone de répartition des eaux (cf. Annexe 8)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas localisé à proximité d'un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau (cf. Annexe 8).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est présent sur les parcelles du projet ou à proximité.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet n'est pas localise au sein d'un site Natura 2000. Le site le plus proche se situe a environ 900m, il s'agit des "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013).
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est present sur les parcelles du projet ou a proximite.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau ne sera realise sur le site, le projet sera raccorde au reseau d'alimentation d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet prevoit la realisation de parkings en sous sol ; des releves des niveaux d'eau ont ete etablis dans le cadre des precedents projets, aux alentours de la cote 60 NGF. Les niveaux les plus bas sont susceptibles d'intercepter les eaux souterraines : la necessite d'un cuvelage etanche et le dimensionnement de l'eventuel rabattement de nappe seront confirmes par la realisation d'un suivi periodique et regulier de releves piezometriques.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais generes par les terrassements pourront etre utilises dans le cadre des travaux de nivellement et d'amenagement des terrains afin de limiter les apports de terre et les rotations de camion associees.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour les aménagements et les constructions, des apports de matériaux extérieurs seront nécessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pour les aménagements et les constructions, des apports de matériaux extérieurs seront nécessaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde aux reseaux d'eau potable et d'assainissement existants. L'accord des concessionnaires sera obtenu pour confirmer la possibilite de raccorder le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les batiments qui etaient presents sur les parcelles ont ete detruits dans le cadre d'un precedent chantier, et les parcelles integralement terrassees.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise au sein d'un site Natura 2000. Le site le plus proche se situe a environ 900m, il s'agit des "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013). (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle accueillait par le passe deux batiments desaffectes, qui ont ete demolis (voir photographies du site en annexe).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Un risque lie au transport des matieres dangereuses est present sur la commune, essentiellement en raison des infrastructures routieres importantes (autoroutes et routes nationales) et ferroviaires qui marquent le territoire de la ville. Cependant, le site n'est pas situe dans la zone de risque d'apres le site Georisques.gouv (cf. Annexe 8).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerne par les risques suivants : - Exposition forte au retrait-gonflement d'argile, - Potentiel de categorie 1 radon, - Mouvement de terrain non localises, - Sismicite tres faible (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions necessaires permettant d'eviter toute pollution ou risques sanitaires seront prises en chantier
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet participe a enrichir la zone existante, il engendrera donc des flux de visiteurs supplémentaires. Une étude de trafic a été réalisée en juillet 2026 pour évaluer l'impact du projet (voir annexe). Le projet ne générera pas de dégradations notables des conditions de circulation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En exploitation, les nuisances liées au trafic supplémentaire seront négligables au vu de l'évolution prévue, et les bruits d'équipement limités (conformément à la réglementation)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le bruit routier ambiant sera pris en compte lors de la conception des façades du projet, en particulier celles des espaces de bureau.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités du projet ne vont pas engendrer de nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive est identifiée sur les parcelles du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux de l'opération peuvent engendrer des vibrations, négligeables au vu de leur intensité et courte durée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances liées aux vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage extérieur du projet respectera la réglementation en vigueur visant à en réduire l'impact sur l'environnement et la santé (limite en intensité, période et zone).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet se situe dans un milieu urbain, le secteur est concerné par le phénomène de pollution lumineuse (cf. Annexe n°8.)
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En exploitation, les nuisances liées au trafic supplémentaire seront négligables au vu de l'évolution prévue. Les émissions générées par l'utilisation des bâtiments (notamment liées au chauffage) seront limitées grâce à une conception limitant les besoins et le choix de systèmes performants.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet va générer des volumes d'eaux usées et eaux pluviales, gérées conformément aux dispositions du règlement d'assainissement local (stockage et retention des EP avant rejet)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet va générer des volumes d'eaux usées et eaux pluviales, gérées conformément aux dispositions du règlement d'assainissement local (stockage et retention des EP avant rejet)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Un règlement de chantier encadrera la gestion des déchets (réduction, tri, collecte) et les terres seront gérées conformément au plan de gestion établi pour le projet. En exploitation, des locaux déchets seront aménagés conformément aux normes et réglementation en vigueur afin de permettre une gestion adaptée et le ramassage par les services de collecte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité du patrimoine ou d'une zone d'archéologique (cf. Annexe 8).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet développe des usages conformes aux objectifs du PLU de la commune de Rosny-sous-bois.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une analyse des incidences et une présentation des mesures sont présentées en annexe 8 du dossier. Objectif d'un équilibre déblais/remblais Respect des préconisations issues des études géotechniques Respect des préconisations en matière de gestion des eaux usées et eaux pluviales Limitation de l'utilisation d'eau potable Gestion des espèces exotiques envahissantes Respect de bonnes pratiques en phase chantier Maîtrise des sources de pollution diverses et comportements à adopter en cas de pollution accidentelle Réduction des émissions du site en conception et exploitation Limitation des nuisances sonores Réduction de la pollution par l'aménagement du site

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - une dispense a été rendue en 2019 pour une opération similaire envisagée sur le site ; - l'opération répond aux ambitions du PLU de la commune en développant un bâtiment mixte regroupant activités tertiaires, services et commerces ; - le site ne présente pas d'enjeu sanitaire ou environnemental particulier ; - l'opération ne va pas engendrer d'incidence notable sur l'environnement ou la santé, notamment via la mise en œuvre d'une conception architecturale et technique adaptée (performances énergétiques, acoustiques...) et d'une démarche "faibles nuisances" en chantier ; La réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **BOCIAN**

Prénom Julie

Qualité du signataire Directrice de Programmes immobiliers

À VILLENEUVE D'ASCQ

Fait le 24-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)